

*Bureau syndical du
19 Novembre 2020*

DELIBERATION N° 2020-11-086
**Autorisation de signature de marché- Accord cadre relatif à la gestion des
bennes des installations du Syvadec- 3 lots**

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt, le dix-neuf à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le treize novembre deux mille vingt par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président. Monsieur Etienne FERRANDI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	13	13	
Présents : GIANNI Don Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme et BRUZI Benoît.			
Absents : MATTEI Jean-François, GUIDONI Pierre et MARCHETTI François-Marie.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 24/11/2020 et de la publication de l'acte le: 24/11/2020		 Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI	

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20201119-2020-11-086-DE
 Date de télétransmission : 24/11/2020
 Date de réception préfecture : 24/11/2020

Monsieur le Président expose,

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à par bons de commandes sans minimum ni maximum. Cette consultation est allotie en 3 lots :

Lot 1 : bennes de valorisables et tout venant la Recyclerie de Sisco

Lot 2 : bennes du Quai de transfert Omr de Luri

Lot 3 : bennes de valorisables et tout venant la Recyclerie du Stiletto

La période initiale est de 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois tacitement. Les dépenses seront imputées en fonctionnement article 611.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis à la suite de l'analyse des offres reçues selon les critères de choix annoncés dans le dossier de consultation.

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles des trois lots de l'accord-cadre relatif à la gestion des bennes des installations du SYVADEC, attribués :

- Pour le Lot 1, bennes de valorisables et tout venant la Recyclerie de Sisco, au groupement d'entreprises AM et TP2B, pour un montant estimatif de 46 850 € H.T.
- Pour le Lot 2 : bennes du Quai de transfert Omr de Luri, au groupement d'entreprises AM et TP2B, pour un montant estimatif de 61 954 € H.T.
- Pour le Lot 3 : bennes de valorisables et tout venant la Recyclerie du Stiletto, au groupement d'entreprises ENVIRONNEMENT SERVICES / CORSE EURODECHETS, pour un montant estimatif de 194 220 € H.T.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les article L.5211-1 et 5711-1

VU le Code de la commande publique

VU la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération 2020-08-057 du 18 août 2020 portant élection de la commission d'appels d'offres

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président ou son représentant à signer les pièces contractuelles des trois lots de l'accord-cadre relatif à la gestion des bennes des installations du SYVADEC, attribués :
 - Pour le Lot 1, bennes de valorisables et tout venant la Recyclerie de Sisco, au groupement d'entreprises AM et TP2B
 - Pour le Lot 2 : bennes du Quai de transfert Omr de Luri, au groupement d'entreprises AM et TP2B
 - Pour le Lot 3 : bennes de valorisables et tout venant la Recyclerie du Stiletto, au groupement d'entreprises ENVIRONNEMENT SERVICES / CORSE EURODECHETS
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20201119-2020-11-086-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception en préfecture : 24/11/2020

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.